

MINISTERE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

ETAT DE CONSERVATION DU SITE DE
«LA FALAISE DE BANDIAGARA (Pays Dogon)»



Novembre 2017

1. Résumé analytique du rapport

Le conflit armé, déclenché en janvier 2012, puis l'occupation des régions du nord du pays par de groupes armés prenant, entre autres, pour cible, le patrimoine culturel, a eu de rudes conséquences sur les sites en général et ceux du Patrimoine Mondial en particulier. Les exemples les plus remarquables ont été la destruction des mausolées, l'incendie et le vol des manuscrits à Tombouctou et la destruction du Toguna de Douentza dans la Région de Mopti. Le Mali et ses partenaires dont l'UNESCO, l'Union Européenne et la France ont conjugué leurs efforts pour la réhabilitation des biens culturels en souffrance. Il a été mis en œuvre le Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali dont la phase II a déjà démarré.

S'agissant du Pays dogon, la crise a marqué un coup d'arrêt aux activités culturelles et touristiques qui constituent l'une des principales sources de revenus des communautés de site. Elle a provoqué également le retrait de certains partenaires techniques et financiers, provoquant ainsi la réduction considérable du budget des structures chargées de la mise en œuvre des projets et programmes relatifs à la conservation et à la promotion du patrimoine culturel. La situation est de plus en plus inquiétante quand on sait que l'insécurité résiduelle gagne du terrain au centre du pays, la Région de Mopti. Plusieurs localités du Pays dogon ont déjà subi des attaques terroristes. Les communautés de site et les biens culturels souffrent de de cette crise résiduelle et de ses effets collatéraux dont entre autres :

- Le vol, le pillage (par exemple le site archéologique de Bidi, la Tombe des Hogon à Néni), le trafic et la vente illicites des biens culturels, favorisés par le manque d'emploi, la baisse de pouvoir d'achat et la crise alimentaire ;
- Les difficultés liées à l'entretien des sites et monuments par les communautés ;
- Les difficultés liées au fonctionnement des infrastructures culturelles et touristiques ;
- La destruction volontaire des biens culturels (site Toloy, Toguna de Douentza et de Témé-Na) ;
- L'effritement de l'identité culturelle lié à l'avancée des islamistes radicaux.

Des mesures ont été prises pour arrêter les dégâts causés, sanctionner les responsables et apporter des corrections pour certains biens endommagés. Entre autres mesures prises, on peut citer :

- Les Missions de constatation, d'information et de sensibilisation ;
- La restauration de certains biens (Toguna de Témé-Na) ;
- L'ouverture des enquêtes judiciaires ;
- L'organisation d'atelier de renforcement de capacités sur le pillage et le trafic illicite des biens culturels ;

D'autres mesures sont envisagées conformément à la Décision 40 COM 7B.64 du Comité du Patrimoine Mondial prise lors de sa 40^e session (Istanbul, 2016) et au plan d'action élaboré dans le cadre du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, Phase II par l'Etat partie avec l'appui de l'UNESCO (Bureau de Bamako) et d'autres partenaires techniques et financiers.

2. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/7B,

Rappelant la décision 38 COM 7B.60, adoptée à sa 38e session (Doha, 2014),

Félicite l'Etat partie pour ses efforts et son implication dans la conservation et la préservation du bien dans un contexte de grande instabilité ;

Accueille favorablement les mesures prises par l'Etat partie pour empêcher les fouilles illégales et le commerce illicite d'artefacts culturels locaux, particulièrement dans le site de Bidi, et prie instamment l'Etat partie de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la protection et le suivi des sites vulnérables ;

L'Etat partie rassure le Comité de toute l'attention accordée aux biens et sites menacés. Les autorités locales et les services techniques, en collaboration avec les communautés de site, continuent de veiller, malgré les ressources limitées, sur les sites et biens vulnérables. La Mission Culturelle de Bandiagara a mis en place une Brigade de surveillance dans certains villages pour la protection des sites et biens culturels. Pour le site Toloy vandalisé, l'Association Dogon Initiative (ADI), en collaboration avec la Mission Culturelle de Bandiagara, a mis en place un système de surveillance avec la communauté responsable du site. Ceci vient renforcer la procédure judiciaire en cours et celle rendue.

Prie aussi instamment l'Etat partie de poursuivre sa collaboration avec les communautés locales pour les sensibiliser à la valeur des artefacts culturels locaux pour le bien et garantir le fait que les différentes parties prenantes participent à l'entretien et au suivi de ce patrimoine ;

En tant que premiers responsables des biens culturels, les communautés sont impliquées dans toutes les activités d'information, de sensibilisation, de conservation et de promotion du patrimoine culturel. Les services techniques en charge de la gestion et de la conservation du patrimoine culturel travaillent en étroite collaboration avec les communautés. Les communautés bénéficient des appuis techniques dans le domaine des travaux de restauration souvent initiés par elles : cas du village de Pélou situé à 25 km à l'Est de Bandiagara. Aussi, la Mission Culturelle de Bandiagara effectue des missions d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation auprès des communautés locales. Elle participe, en outre, aux missions périodiques de suivi et de contrôle des investissements des collectivités en vue du respect des critères d'inscription du site. Elle envisage d'effectuer des missions spécifiques de sensibilisation en impliquant les leaders religieux afin de combattre les nouvelles formes de destruction des biens culturels et maintenir la coexistence pacifique qui a toujours prévalu entre les différentes religions. Cette activité fait partie intégrante d'un projet intitulé « Projet de recherche et de mise en valeur de la fête de « Sigui », un élément immatériel, à l'horizon 2027 pour une conservation et une gestion intégrée post crise du site de la Falaise de Bandiagara (Pays dogon) », dont le but est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés de site, pour un développement local intégré et durable à

travers la préservation et la valorisation du patrimoine immatériel, le "Sigui" et éléments associés.

Appelle tous les États parties qui sont également États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels à soutenir le Mali dans sa lutte contre le commerce illicite ;

Le Mali remercie le Comité du patrimoine mondial pour cet appel aux États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels à soutenir le Mali dans sa lutte contre le commerce illicite. Dans ce domaine, le Mali entretient de bons rapports de partenariat avec certains pays. C'est l'accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République du Mali concernant les restrictions à l'importation de matériel archéologique de la Vallée du Niger et des Falaises de Bandiagara. C'est aussi la saisie d'une porte dogon à l'Aéroport International de Mexico par les autorités mexicaines, à travers l'UNESCO, Récemment, le Département de la Culture, à travers la Direction Nationale du Patrimoine et la Mission Culturelle de Bandiagara, en collaboration avec l'UNESCO (Bureau de Bamako), a organisé un atelier sur le renforcement de capacités à la lutte contre le pillage et le trafic illicite de biens culturels du Mali, les 14 et 15 novembre 2017. Ont pris part à cet atelier une vingtaine de participants composés de représentants des communautés, des associations à caractère culturel, des agents de services techniques intervenant dans le domaine de la culture, des collectionneurs, des antiquaires, des forces de défense et de sécurité.

Demande à l'État partie d'entamer le processus d'actualisation des plans de gestion et de conservation avec la participation active de toutes les parties prenantes afin d'y inclure des mesures de soutien en faveur de moyens de subsistance durables, de définir un soutien financier pour sa mise en œuvre, et de soumettre le projet de plan révisé au Centre du patrimoine mondial, pour examen par les Organisations consultatives ;

Un Expert national a été recruté pour actualiser les plans de gestion et de conservation des sites des Falaises de Bandiagara, des Villes anciennes de Djenné, du Tombeau des Askia et du bien Culturel Tombouctou. Des rencontres d'information et de concertation ont été tenues sur les sites. Les communautés ont exprimé leurs besoins et préoccupations pour la mise à jour des plans de gestion et de conservation pour les cinq prochaines années. Des ateliers de validation par toutes les parties prenantes sont prévus à la fin des plans de gestion actualisés.

Demande également à l'État partie d'inviter, quand les circonstances le permettront, une mission conjointe UNESCO/ICOMOS de suivi réactif sur le bien pour examiner la gestion globale du bien, et particulièrement les voies et moyens de renforcement des pratiques traditionnelles et de diversification des possibilités de développement durable pour les communautés locales ;

Les conditions sécuritaires n'ayant pas permis d'organiser cette mission recommandée par la 40ième Session du Comité du Patrimoine Mondial en 2016, une conférence téléphonique fut tenue en lieu et place entre le représentant du Centre du Patrimoine Mondial, la représentante de l'ICOMOS et la Mission Culturelle de Bandiagara. En plus de cette conférence, une mission de suivi fut effectuée par un Expert National sur demande du Centre du Patrimoine Mondial, à travers le Bureau UNESCO de Bamako. Cette mission a permis de collecter de nouvelles informations et d'actualiser le rapport sur l'état de conservation du site.

Demande en outre à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1er février 2017, un rapport intermédiaire sur l'état de conservation du bien et d'ici le 1er décembre 2017, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 42e session en 2018.

3. Autres problèmes de conservation identifiés pouvant avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien

Il n'existe pas de problème notoire de conservation identifié pouvant avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien autre que ceux déjà signalés dans les rapports précédents occasionnés ou accentués par la crise persistante et ses effets collatéraux. Ces problèmes sont entre autres :

- Le phénomène de vol, de pillage, de trafic et de vente illicites des biens culturels, favorisé par le manque d'emploi, la baisse de pouvoir d'achat et la crise alimentaire ;
- Les difficultés liées à l'entretien des sites et monuments historiques et des infrastructures culturelles et touristiques ;
- Les actes de vandalisme sur les biens culturels ;
- L'effritement de l'identité culturelle lié à l'avancée des islamistes radicaux.

3.1 Intégrité du bien (critère VII)

L'intégrité du site a été touchée par l'effet de la crise qui persiste avec toutes les conséquences qui en découlent ou sous l'effet du changement climatique. Des sites et monuments emblématiques se dégradent par la tenue irrégulière des travaux d'entretien, provoquée par l'appauvrissement des communautés.

3.2 Authenticité (critère V)

Les pratiques et traditions culturelles dogon sont encore préservées, malgré la crise et certaines mutations socio-économiques. Les communautés ont développé une forme de résilience autour des croyances ancestrales de protection et d'autodéfense contre des pratiques et phénomènes socioculturels envahissants. Les populations locales sont encore fidèles aux valeurs ancestrales liées à un mode de vie original ; cela malgré la pression, de

plus en plus, exercée par l'expansionnisme de l'intégrisme religieux. L'intégration harmonieuse d'éléments culturels et architecturaux au paysage naturel a subi peu de changements quand bien même se développent de nouvelles infrastructures et équipements sur le site. Cela est dû aux aspirations des communautés qui souhaitent conserver les richesses naturelles et culturelles de leur environnement sans que cela ne les empêche de mettre en place des meilleures conditions de vie et pouvoir bénéficier des atouts de certains aspects de la modernité. Ce qui constitue un challenge à relever par la Mission Culturelle de Bandiagara et toutes les parties prenantes intervenant sur le site.

3.3 Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien

Bien que l'intégrité et l'authenticité du site aient été relativement affectées, le site de la Falaise de Bandiagara répond encore aux critères d'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial. Autrement dit, la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site est conservée malgré les menaces réelles existantes dues à l'insécurité résiduelle. L'Etat partie à travers ses services déconcentrés dont la Mission Culturelle de Bandiagara fait l'effort de maintenir cette VUE malgré les difficultés financières et matérielles.

4. Travaux de restauration à l'intérieur du bien

Dans son programme de restauration des gin'na (grandes maisons familiales) dans les villages de Youga Dogourou et de Nando, l'Association Dogon Initiative (ADI), en collaboration avec la Mission Culturelle de Bandiagara, a réalisé des travaux de restauration dans trois quartiers de Nando. Les villages de Youga Dogourou et Nando sont remarquables par, d'une part, l'originalité et la beauté architecturale et d'autre part, par la valeur exceptionnelle des biens matériels et des éléments immatériels qu'ils abritent. Par exemple : Youga Dogourou est le village d'origine des célèbres masques dogon, tandis qu'à Nando, on peut noter la présence d'une mosquée mystérieuse dont l'architecture a un caractère unique du point de vue technique constructive. L'ADI a restauré, dans ce dernier village, une gin'na par quartier, conformément au souhait de la population. Les travaux ont été supervisés par la Mission Culturelle de Bandiagara. On note la forte implication de la population dans la mise en œuvre de ce vaste programme de restauration car le projet concerne la restauration de toutes les gin'na des deux villages. Par contre, l'ADI effectue les travaux, en fonction des moyens mobilisés annuellement. L'Etat partie félicite et encourage les partenaires de l'ADI qui se font remarquer par leur présence courageuse pour accompagner le Pays dogon avec plusieurs autres actions de développement malgré la situation d'insécurité de la région.

Un autre programme important de restauration fut réalisé dans le village de Pélou, avec la restauration de deux gin'na. Ce projet a été initié et mis en œuvre, entièrement, par les communautés locales. La Mission Culturelle de Bandiagara a accompagné le projet par son appui-conseil technique.

5. Les mesures à prendre pouvant contribuer à la conservation durable du Bien

Le site de la Falaise de Bandiagara (Pays dogon) est de plus en plus menacé du point de vue sécuritaire (forte progression de l'insécurité du centre du Mali vers les localités du Pays dogon). Il est urgent de faire face aux difficultés actuelles et prévenir celles à venir en impliquant fortement les communautés locales dans la mise en œuvre des programmes et projets de protection et de promotion du patrimoine sans oublier les aspects allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie difficiles des populations.

Des mesures appropriées sont initiées sur le site. Il s'agit entre autres de :

- La forte implication des communautés de site dans le processus d'actualisation du Plan de gestion et de conservation du site en cours ;
- La mise en œuvre d'une campagne d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation pour minimiser l'influence de l'intégrisme religieux et préserver la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde des éléments immatériels (traditions religieuses, manifestations à caractère rituel, événements culturels festifs, etc.) ;
- La restauration/réhabilitation des sites et monuments en situation de forte dégradation ;
- La mise en œuvre de projets intégrés qui prennent en compte à la fois les questions de conservation et de préservation du patrimoine culturel et celles du bien-être des communautés de site : cas du "Projet de recherche et de mise en valeur de la fête de « Sigui », un élément immatériel, à l'horizon 2027 pour une conservation et une gestion intégrée post-crise du site de la Falaise de Bandiagara (Pays dogon)" ;
- La poursuite de la mise en place et la formation des comités villageois de protection et de promotion des biens culturels ;
- La mise à disposition des moyens logistiques et financiers nécessaires pour assurer le suivi régulier sur le terrain par la Mission Culturelle de Bandiagara.

6. Accès public au rapport sur l'état de conservation

[Note: ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre État Partie demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévu au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès public.]

L'Etat partie ne voit pas d'inconvénients à ce que le présent rapport soit téléchargeable sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du Patrimoine mondial. Cela permettra au public d'y avoir accès, de partager les efforts fournis par les parties prenantes au site en matière de conservation et de mise en valeur et de recueillir des suggestions pour une gestion durable du site.

Conclusion

Le site de la Falaise de Bandiagara (Pays dogon) est relativement bien conservé. L'essentiel des valeurs culturelles et naturelles pour lesquelles il a été inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial est préservé malgré les menaces. L'Etat partie, à travers ses services déconcentrés dont la Mission Culturelle de Bandiagara travaille à réduire ces menaces avec l'implication de toutes les parties prenantes. Parmi les actions menées pour cela figurent le programme d'information, d'éducation et de sensibilisation des communautés locales sur le patrimoine culturel, l'appui-conseil technique, le suivi des travaux de réhabilitation et de restauration des sites et monuments par les communautés, la revitalisation des pratiques et traditions culturelles. Pour mener à bien l'ensemble des programmes et projets initiés, la Mission Culturelle a besoin de moyens pouvant renforcer ses capacités logistiques, matérielles et financières.

7. Signature de l'Autorité



ANNEXE

1- La restauration, réhabilitation et entretien du patrimoine bâti

a) La restauration des gin'na à Nando



Mosquée mystérieuse de Nando

Restauration de la gin'na de Nando

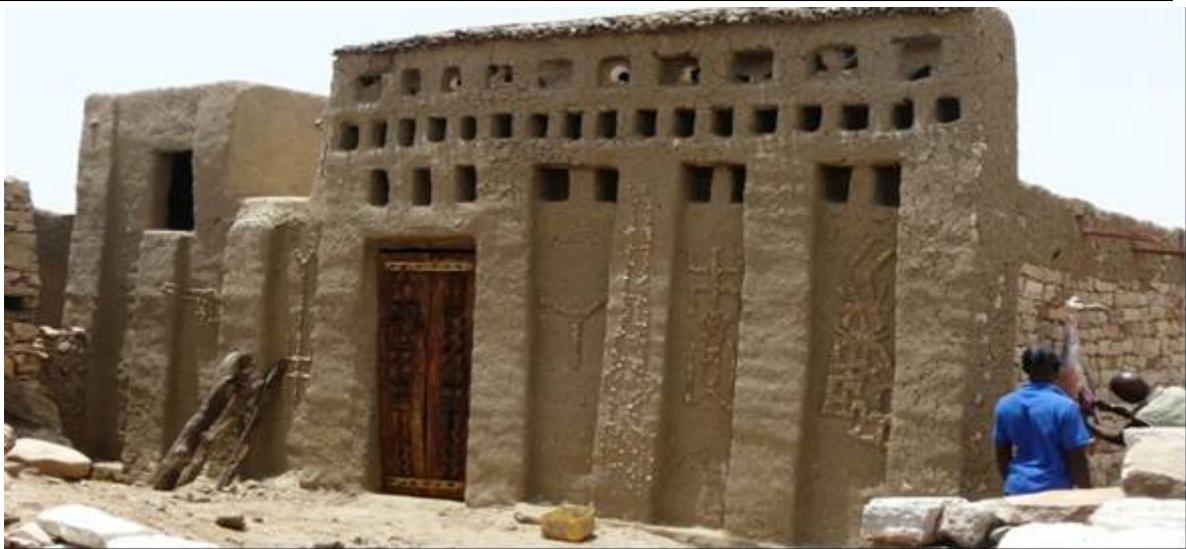




La communauté et l'équipe technique de suivi-contrôle des travaux de restauration



b) La restauration, réhabilitation des gin'na à Pélou

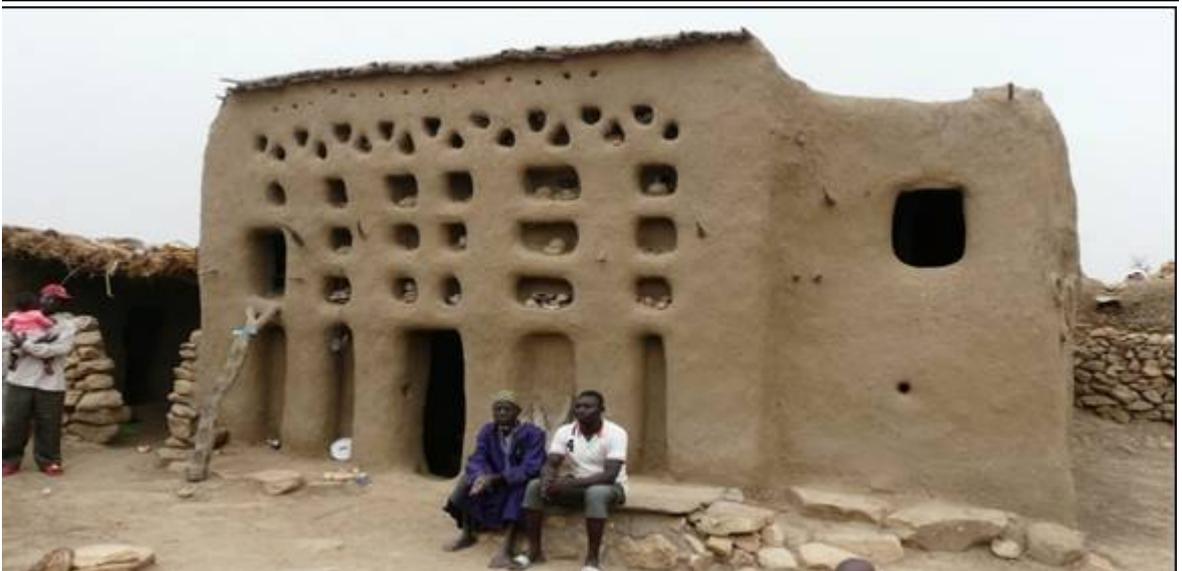


Architecture du village de Pélou





c) L'entretien des gin'na à Sokolo



d) L'entretien du Temple du Hogon d'Arou



e) L'entretien de la gin'na d'Arou



f) La réfection du Toguna à Nombori :



2- Les missions de suivi-contrôle des investissements des collectivités territoriales



Equipe de la commission technique présidée par le Préfet de Cercle



3- Le rite agricole "Bulo" à Arou



4- La cérémonie funéraire du Hogon de Sangha



5- La pêche collective à Bamba



6- Manifestations culturelles lors des journées Internationales du Tourisme durable à Sangha

